



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-NEUF FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL; Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Peggy LE BRUCHEC; M. Florian GIBIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Noëlle GRAVAUD), M. Bertrand DOLIGEZ, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : CREATION D'EMPLOIS POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE – ANNEE 2025 **DEL2025-012**

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Vu Le code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, complété et modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015,

Considérant qu'en prévision d'un surcroît de travail lié à :


- L'entretien des espaces verts de la commune, du fleurissement,
- L'entretien et le balisage des sentiers de montagne,
- La relève des compteurs d'eau,
- Les besoins liés à l'activité des services techniques,

Il s'avère nécessaire de créer des emplois de contractuels à temps complet et à temps non complet liés à un accroissement saisonnier d'activité pour renforcer l'équipe des services techniques.

Missions	Durée maximale	Temps de travail	durée maximum	Nombre de postes
Pour les besoins des services techniques				
Entretien des ESPACES VERTS : fleurissement, plantation, tonte, logistique, etc...	6 mois	Temps complet	du 1 ^{er} mai au 31 octobre 2025	05
Entretien de la voirie, des sentiers de montagne, balisage.				04
Relevé des compteurs d'eau et agent polyvalent	2 mois	Temps complet	Du 1 ^{er} juillet au 31 août 2025	01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'u

Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 074-217400852-20250219-DEL2025012-DE



Pour : 12	Contre :
------------------	-----------------

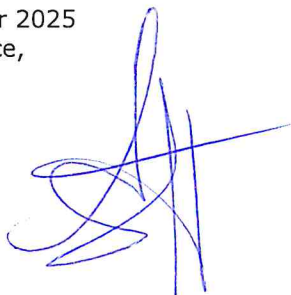
-ARTICLE 1 : **DE CRÉER** 10 emplois de catégorie C pour un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet ou à temps non complet pour l'année 2025.

-ARTICLE 2 : **DE RÉMUNÉRER** les agents sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

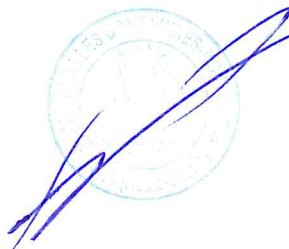
-ARTICLE 3 : **DE PRÉVOIR** les crédits au budget de l'exercice en cours.

-ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter les candidats sur des contrats d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois, et signer tous documents à cet effet.

En Mairie, le 19 février 2025
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 19 février 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le